

RÉSUMÉ

de l'Opinion sur la Communication "Revenir à l'esprit de Schengen – Feuille de route" COM (2016)120

La Chambre des députés:

- **Attire l'attention** que tous les membres de l'espace Schengen doivent appliquer entièrement le Code des frontières Schengen et doivent refuser l'entrée, par les frontières externes, des ressortissants des pays tiers qui n'accomplissent pas les conditions d'entrée ou qui n'ont pas déposé une demande d'asile. On soutient le passage d'une approche fragmentaire à une qui soit cohérente en ce qui concerne la réintroduction des contrôles temporaires;
- **Rappelle** que depuis novembre 2010, la Roumanie agit *de facto* comme si on était État membre Schengen, achevant entièrement tous les critères nécessaires pour éliminer le contrôle à toutes les frontières internes, participant d'une manière active, à toutes les actions de sécurisation des frontières externes et surtout, assurant la garde et la sécurité d'un segment extrêmement important de la frontière externe de l'Union (plus de 2070 km) contribuant ainsi, chaque moment, d'une manière substantielle, à assurer la sécurité de chaque citoyen de l'Union européenne;
- **Attire l'attention** sur la nécessité de continuer d'identifier des mesures pour remédier, le plus tôt possible, aux lacunes manifestées dans la gestion des frontières de la Grèce, ainsi que de mettre en oeuvre le Plan d'action commun entre l'Union européenne et la Turquie;
- **Considère** qu'il est nécessaire de renoncer d'urgence à l'approche de type "libre passage", surtout dans le cas de la Grèce qui permet le passage de tous les migrants sans être vérifiés. Il est aussi nécessaire de mettre en oeuvre la reprise des transferts des migrants sur la base du règlement de Dublin.